

LE MADAWASKA

Fredericton, N.B.

Publ. Public Works of N.B.

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 5 FEVRIER 1920

G.-E. DION, Administrateur

Erreurs du Jour

Pardonnez, monsieur le lecteur, ce titre un peu élastique, et n'allez pas croire à l'avance que je vais mettre sous vos yeux la longue série des erreurs du jour. Les grands journaux de Montréal ou New-York avec leurs trente ou soixante pages ne seraient pas encore assez volumineux.

J'aurais pu écrire un autre titre et le vrai aurait été : les folies du jour et la cherté de la vie. Mais, voyez-vous, on nous a tellement seriné les oreilles avec le coût de la vie que l'on ne prête plus aucune attention à de tels articles, surtout depuis qu'il y a une commission solennelle, mémorable épatante chargée de s'en occuper et qui ne s'en occupe pas.

Il est vrai que c'est peut-être tout aussi bien.

En effet la cherté de la vie qui la fait ? C'est un peu chacun de nous. Voyez, on se plaint que la vie est chère, pourtant les magasins de chocolats et de fantaisies font merveilles, les vues animées régorgent tous les soirs, les phonographes, de toutes les sortes et par centaines passent des journées à hurler de leur voix de cuivre jusque dans les chantiers, tandis que des pianos clappotent par de là les montagnes du troisième et quatrième rang. Il n'y a presque pas de quéteurs qui n'ait un de ces instruments.

La vie est chère... ? A voir les mains mignonnes des jeunes filles et des dames surtout celles de la classe pauvre, on ne dirait pas cela. Tous les doigts de la main gauche sont chargés de jones, de bagues, de pierres (non pas précieuses) de toutes les couleurs jaune, rouge, rose, vert, caille, et achetées à grands coups de portemonnaie. (Et dire que la faute est aux hommes, quels fous !)

La vie est chère... ! Mais voyez donc les jeunes garçons toujours pimpants comme des linottes pour travailler à la journée, si tant est encore, qu'ils daignent accepter de travailler.

La vie est chère... ! Et pourtant comptez les voyages de toutes sortes. Les chars sont toujours pleins et neuf fois sur dix pour satisfaire la maladie de l'époque qui consiste à n'être jamais chez soi.

La vie est chère... ! Bah ! c'est une erreur monstrueuse de dire que la vie est chère, puisque tout le monde est sur le chemin, se livrant aux plaisirs aux luges, à la gourmandise, au gaspillage.

Messieurs, ne faisons plus rire de nous en disant que la vie est chère. Mais soyons assez intelligents pour travailler économiquement et ne dépenser qu'à bon escient.

Ayons peur des magasins, des achats, des inutilités ! Quand il n'y aura personne à acheter d'une marchandise, le prix en sera bientôt abaissé.

C. VRAL.

Pour le Collège du Sacré-Cœur

FERVET OPUS

Et pour ceux qui n'auraient pas l'usage de la langue latine, je traduis : "Ca va bien" !

Où "ca va bien". La campagne de souscription se prépare activement. Dans quelques semaines, l'organisation créée et mise sur pied par le dévouement et la prudence du "Comité de Reconstruction du Collège du Sacré-Cœur", sera mise en mouvement : tout le pays sera atteint, et tous les cœurs et toutes les bourses invitées à s'ouvrir largement pour assurer le succès de cette campagne, la première du genre en Acadie.

Ce sera alors le moment pour tous les Acadiens de montrer ce que peuvent faire l'union et la bonne volonté.

Il ne faudrait pourtant pas s'imaginer que ceux qui se préparent ainsi à tendre la main en faveur d'une œuvre qui leur est personnellement étrangère, borneront là leur effort.

Ils ont tenu à donner eux-mêmes l'exemple de la générosité. Et en même temps que leur dévouement et leur savoir faire, ce sont leurs bourses qu'ils ont mises largement à la disposition de l'œuvre, pour laquelle ils sollicitent la charité du peuple acadien tout entier. Conformément à la décision du Comité, les noms des souscripteurs avec le montant versé par chacun d'eux seront publiés.

Nous publions aujourd'hui un commencement de liste de souscriptions reçues, en suivant l'ordre chronologique des divers versements.

Cette liste, comme celles qui suivront, est de nature à encourager toutes les bonnes volontés.

Elle est la meilleure preuve que l'Acadie, par la voix autorisée de ses chefs, appelle de tous ses vœux la restauration définitive du Collège du Sacré-Cœur.

1ère liste de souscription.

Mgr. S. J. Doucet, Président du Comité.	\$2000.00
Mgr. Ph. L. Belliveau, de Grande Digue (Diocèse de St-Jean)	2000.00
Docteur C. J. Veniot, de St-Jean	500.00
T. R. P. Provincial des Jésuites, P. Q.	100.00
T. R. P. Provincial des Rédemptoristes, P. Q.	200.00
R. P. Prieur de la Trappe de Tracadie, N. S.	50.00
Rév. M. Auguste Allard, Val d'Amour.	500.00
Succession du Rév. M. J. A. Babineau, par le R. P. Daigle.	387.00
Rév. M. Van den Moortel, Bellefleur.	2000.00
Rév. M. A. Mélançon, Balmoral.	300.00
Rév. M. A. A. Boucher, Dalhousie.	1000.00

Lettre de M. J. E. Michaud, M. P. P.

Le 28 janvier, 1920.
Le Madawaska,
Edmundston, N. B.

M. le Directeur :

On a attiré mon attention sur un article paru dans votre journal numéro du 22 courant dans lequel je suis mis en cause comme maire d'Edmundston.

En toute justice pour vos lecteurs et pour le GOUVERNEMENT DE FREDERICTON, je me crois obligé de donner quelques explications au sujet de l'incident que je suis appelé à corroborer.

Il est vrai que la ville d'Edmundston avait décidé d'émettre des débetures bilingues et qu'il a été impossible de le faire à cause d'une loi provinciale, ou de l'interprétation de cette loi par un fonctionnaire de la Province.

Cependant il n'est pas exact de dire que les débetures bilingues ont été refusées par le GOUVERNEMENT DE FREDERICTON, car ces débetures n'ont jamais été soumises au Gouvernement.

Une loi provinciale passée en 1911 oblige les Municipalités à sou-

mettre leurs débetures à l'approbation du Contrôleur des Finances avant qu'elles soient mises en vente.

Pour se conformer à cette loi, la ville d'Edmundston a soumis ses débetures à ce fonctionnaire qui a prétendu ne pouvoir les approuver sous une forme bilingue sous prétexte que la loi 1911 ne l'autorisait pas à le faire.

J'ai immédiatement porté la chose à la connaissance du Gouvernement, et j'ai été autorisé à préparer les amendements nécessaires à la loi pour que les inconvénients de cette sorte ne se répètent pas à l'avenir.

La loi 1911 n'a pas été faite par le Gouvernement actuel, et le fonctionnaire qui a refusé d'approuver nos débetures bilingues n'est pas un fonctionnaire du Gouvernement mais de la Province.

J'ose croire que vous vous ferez un devoir de publier ces explications.

Votre dévoué,
J. E. Michaud

C'EST BIEN SIMPLE

L'Acadien nous mesure à son aune, il n'est donc pas surprenant qu'il ne puisse voir dans nos réclamations en faveur de la langue française que des manœuvres politiques. Il nous met dans le même sac que l'Évangéline, et nous avouons nous trouver en assez bonne compagnie.

Notre confrère est d'une force vraiment surprenante. Il a de suite trouvé une porte de sortie pour expliquer pourquoi des formes en anglais seulement avaient été distribuées dans les centres français. C'est la faute des bureaux locaux de santé. C'est bien simple, n'est-ce pas ? Il fallait avoir envie de faire de la politique pour ne penser à cela. Et du même coup le confrère fait discrètement la leçon au bureau local du Madawaska qui a eu l'audace de passer une résolution de protestation contre cet état de chose. Bravo ! Voilà ce qui s'appelle faire d'une pierre deux coups.

L'Acadien oublie de nous dire aussi que c'est la faute des maîtres et maîtresses de poste si MM. les curés et MM. les médecins ont reçu de l'officier en charge, à Fredericton, une lettre les priant instamment de voir à ce que les parents remplissent leurs formules. Il nous le dira, sans doute, à la prochaine occasion.

Revenons à question plus sérieuse. Il nous fait plaisir de publier une lettre qu'à bien voulu nous adresser M. le député J. E. Michaud, maire d'Edmundston, qui corrobore presque tout point nos avancés de l'autre jour à propos des obligations bilingues. Il nous dit que le gouvernement n'a rien eu à faire avec le refus en question et que c'est l'œuvre d'un fonctionnaire. C'est ce que nous avions supposé et nous demandons encore que l'on voit à ce que tel abus de pouvoir ne se répète plus. Il nous dit aussi que la loi avait été passée avant l'avenue au gouvernement actuel, ce que nous avions encore supposé.

Nous avons eu la curiosité de lire l'acte de 1911 à laquelle fait allusion M. Michaud. Nous avons été fort surpris de voir qu'un fonctionnaire ait pu trouver dans cet acte une raison de refuser des formes bilingues. L'acte en question dit en effet : "L'Auditeur des Finances peut accorder le certificat plus haut mentionné nonobstant (notwithstanding) tout changement dans les formes ici données..." Cela nous semble donner bien de la latitude, et il fallait que l'auditeur général ou contrôleur des finances ait bien de la mauvaise volonté pour agir comme il l'a fait.

M. Michaud nous dit qu'il prendra des mesures pour que des inconvénients de cette sorte ne se répètent plus. Nous l'en félicitons sincèrement, et nous lui souhaitons bon succès. Voudrait-il nous dire, toutefois, ce qu'il entend quand il dit qu'il a été autorisé à préparer des amendements. Est-il vrai que, dans un pays qui se flatte de démocratie, il faut qu'un député obtienne une permission pour préparer des amendements ? Ou bien M. Michaud veut-il dire qu'il a reçu la promesse que ses amendements seraient acceptés par le gouvernement. Si c'est cette dernière supposition qui est vraie, nous avertissons charitablement M. Michaud de ne pas trop s'y fier, qu'il se rappelle que les commissaires d'école, dans leur affaire avec la compagnie Fraser, avaient une semblable promesse. Cela n'a pas empêché les ministres, à l'exception de l'hon. M. Dugal, qui a eu jusqu'au bout le courage de ses convictions, de voter la mort du bill qu'ils avaient promis de supporter.

D'ERLANGES.

Rév. M. Antoine Comeau, St-Léonard.	1000.00
Rév. M. F. Daigle, Jacquet River.	400.00
Rév. M. W. Sormany, Rogersville.	1000.00
Rév. M. Joseph Cormier, Douglastown.	300.00
Rév. M. Eudore Martin, St-Quentin.	300.00
Rév. M. J. B. Thibault, Kedgwick.	225.00
Rév. M. Donat Leblanc, Shédiac (Diocèse de St-Jean)	100.00
Dr. Valmont Allard, Chandler, Québec.	300.00
Rév. M. Désiré Comeau, El Brook (Diocèse de Halifax)	100.00
Rév. M. A. E. Monbourquette, (Diocèse d'Antigonish)	100.00

Le Secrétaire du Comité de Propagande.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL.
Capital Paye et Surplus \$3,000,000.00
Actif total, au delà de \$34,000,000.00
95 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Édouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Four la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

*Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage
Succursale à Edmundston :
F. H. Bourgoin, gérant local.

Ça et là

(Léon du Lac)

Cours d'agriculture et d'enseignement ménager.

Il se donne actuellement dans la région du bas de Québec des cours abrégés d'agriculture et d'enseignement ménager, organisés par l'École d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, sous le patronage du ministère d'agriculture de la province de Québec. L'abbé H. Blais traite des céréales de la culture des racines, des prairies et pâturages.

L'abbé Ed. Beaudain, si connu par ses délicieux petits billets agricoles publiés dans l'Action Catholique, parle de construction rurale.

L'abbé A. Giasson parle d'engrais chimiques, d'amendements.

L'abbé J. A. Létourneau, d'horticulture.

L'abbé G. Dupuis, d'apiculture et d'arboriculture.

M. A. Bouchard, de céréales, insectes.

M. L. G. Fortin, de l'élevage du mouton, de l'amélioration des travaux laitiers.

M. J. B. Trudel, de contrôle laitier, etc.

Ces Cours seront très utiles et feront aimer de plus en plus la culture de la terre, et la belle et noble vocation d'agriculture.

Le Devoir

Les amis au Devoir ont célébré la semaine dernière le 10e anniversaire de ce journal par un grand congrès d'études et de séances publiques.

Tous les bons journaux du pays ont fait leurs bons souhaits à ce grand et vaillant confrère. Nous sommes heureux de lui offrir les nôtres.

Le "Devoir" est le champion de la presse catholique et française en notre pays.

Il est le vrai héritier des beaux et grands principes de Tardivel, l'héroïque pionnier de la presse catholique, à la mémoire duquel MM. Bourassa et Perreault ont rendu un si juste hommage dans leurs discours au monument national du 15 janvier dernier.

Le Devoir mérite de vivre longtemps.

Mort de Mgr Guertin

Le 8 janvier est décédé Mgr J. L. Guertin, vicaire-général

du diocèse de Saint-Hyacinthe.

Il était le petit cousin de S. G. Mgr l'évêque de Manchester.

Décédé

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir offrir quelques prières pour le repos de l'âme du capitaine Euclide Dugas, de Saint-Jacques, Comté Montcalm.

Ses funérailles ont eu lieu le 14 janvier au milieu d'un immense concours de parents et d'amis, à Saint-Jacques.

Le capitaine Dugas était le frère de Mgr Marcel Dugas, P. A., et de M. l'abbé Alphonse Dugas, curé.

Il était parent avec Mgr Eustache Dugas, P. A. vicaire général de Joliette, et avec Mgr Ozarie Dugas, P. A. vicaire-général du diocèse de Saint-Boniface.

Excellente nomination

C'est une excellente nomination que celle de l'hon. Ths. Chapis, conseiller législatif au poste de sénateur pour la division Grandville, à la place du sénateur Choquette qui a donné sa démission.

Tous les journaux ont tant parlé et loué cette nomination que je me contente seulement de la signaler ici. L'hon. Chapis est né à St-Denis-de-la-Butte le 23 mars 1858. Il a fait ses études à Sainte-Anne et à Laval.

Avocat en 1879. Directeur du "Courrier du Canada" de 1884 à 1901.

Conseiller législatif en 1895. Chevalier de la légion d'honneur et compagnon de la Société Royale du Canada en 1902.

M. Chapis est un journaliste éminent, un homme de lettre distingué, un historien profond et savant, et... un catholique ardent.

Nous sommes heureux, disant au lendemain de cette nomination, un journal de Québec, de voir une fois le talent l'intégrité et le mérite récompensés.

Léon du Lac

Nous avons à l'imprimerie du Madawaska de très jolies boîtes de papier que nous venons de recevoir et aussi du papier de dent et des enveloppes.